



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi le 4 avril 2022 à 20h00** à la Salle du Conseil au 472, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2022-01. – 9211, Route 161

Cette demande concerne la propriété sise au 9211, Route 161, plus précisément sur le lot 5 145 420 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone A5 du plan de zonage de l'Annexe A du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage de veaux de lait et ce, en le rapprochant du chemin public contrairement à l'article 9.7.3.2. du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

L'agrandissement vise à optimiser l'alimentation des animaux du bâtiment d'élevage sans en augmenter le nombre et amène le bâtiment à trente-six (36) mètres de l'emprise du chemin public.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé qui souhaite se faire entendre par écrit ; les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste au : 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) GOP 1J0, ou par courriel à dg@chesterville.net et être reçus au plus tard le **31 mars 2022, à 16h00**. Ils seront transmis au Conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard cette demande.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE **10 MARS 2022**,

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Chesterville